

7 juin 2016

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 janvier 2016, sur la pétition du 17 février 2015: «Fan zone des Vernets et nuisances».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-334 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette pétition au Conseil administratif lors de sa séance du 20 janvier 2016. Cette pétition demande que des événements tels que la tenue d'une fan zone (à durée prolongée) ne soient plus jamais organisés à l'intérieur ou à proximité immédiate d'une zone d'habitation, du fait des nuisances causées principalement par les spectateurs et spectatrices des matchs, mais également des animations musicales et autres concerts organisés en parallèle des rediffusions de matchs.

Cette pétition a été lancée par l'association des habitants des Acacias qui avait également écrit au conseiller administratif soussigné. En date du 26 novembre 2015, il leur avait été répondu que le Conseil administratif de la Ville de Genève avait décidé de renoncer à organiser et/ou à accueillir, en 2016 à l'occasion du Championnat d'Europe de football (Eurofoot), une fan zone sur le site des Vernets ou sur un autre site sportif de la Ville de Genève. En outre, il leur avait été répondu que le Conseil administratif n'avait pas encore décidé de la tenue ou non d'une fan zone pour l'Euro 2016 en Ville de Genève et que le choix d'un site répondant aux critères d'accessibilité par les transports publics, de respect du voisinage et de proximité du centre-ville serait à l'étude en concertation avec le Canton.

Le Conseil administratif avait pris cette décision lors de sa séance du 18 novembre 2015, ainsi que celle de mandater le département de l'environnement urbain et de la sécurité, en collaboration avec le département de la culture et du sport, d'évaluer, subsidiairement, la faisabilité d'accueillir une telle manifestation sur un autre site en Ville de Genève.

Cette décision a fait suite à la tenue de la fan zone avec écran géant lors de la Coupe du monde 2014 sur l'esplanade des Vernets. Concernant cette manifestation, les acteurs concernés (administrations municipale et cantonale et partenaires privés) ont travaillé en étroite et efficace collaboration pour cette organisation,

depuis le choix du lieu jusqu'au suivi et à l'évaluation de la manifestation. En effet, à l'époque, plus de dix sites avaient été étudiés avec les parties prenantes (gendarmerie cantonale, Service de la sécurité et de l'espace publics et Service des sports de la Ville de Genève) avec pour objectif de répondre aux critères susmentionnés. A l'issue de cette évaluation, le site des Vernets semblait le plus approprié.

Par ailleurs, afin de satisfaire à l'organisation d'un tel événement et dans l'intérêt de la population, un cahier des charges très strict avait été édicté à l'intention de l'organisateur, retenu suite à l'appel à projet lancé par la Ville de Genève, aussi bien en termes de nettoyage, de sécurité que de respect de la tranquillité publique (nuisances sonores).

Une séance de débriefing s'était tenue le 7 novembre 2014 avec l'ensemble des parties prenantes. A cette occasion, la bonne tenue de la manifestation avait été relevée. Le respect des normes imposées, principalement pour les concepts de sécurité, sanitaire et de gestion des déchets, avait été jugé satisfaisant. En ce qui concerne les nuisances sonores, les directives établies par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) ont été respectées à la satisfaction du service compétent et aucune plainte n'avait été déposée auprès du service concerné.

Néanmoins et malgré ce bilan positif, la limite de capacité d'accueil liée à l'exiguïté du lieu avait été fortement soulignée et jugée inadéquate. En effet, au vu de l'intérêt populaire croissant pour ce genre d'événement, un site limité à une capacité de 7000 personnes n'est plus adapté pour ce type de manifestation et constitue aujourd'hui une contrainte très difficile à gérer, qui pourrait s'avérer très problématique en cas de conditions météorologiques estivales et propices aux activités en plein air. Ces conditions ne sont heureusement pas survenues lors de l'édition 2014, favorisant la bonne tenue globale de l'événement. En outre, bien que le bouclage du périmètre proche de la circulation ait contribué activement à contenir une foule nombreuse certains soirs, cette mesure n'est pas suffisante pour répondre à une plus forte affluence qui pourrait survenir en fonction des conditions météorologiques.

C'est pourquoi le département de la culture et du sport avait alors renoncé à organiser et/ou à accueillir, en 2016 à l'occasion de l'Euro, une fan zone sur le site des Vernets. De même, après évaluation interne, aucun autre site sportif de la Ville de Genève ne répondait aux critères permettant d'accueillir une telle manifestation. Ainsi, l'endroit le plus adéquat pour organiser une fan zone répondant aux critères susmentionnés était le Stade de Genève. Le Conseil administratif a ainsi invité le Conseil d'Etat à évaluer avec la Fondation du Stade de Genève les aménagements qui seraient nécessaires pour faciliter la tenue de cette manifestation dans le périmètre du stade pour l'Euro 2016. Cette proposition ayant été refusée,

le Conseil administratif a alors pris la décision, sur proposition du département de l'environnement urbain et de la sécurité, de l'organiser sur la plaine de Plainpalais pour l'Euro 2016.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan